

Bienvenue au SUNDEP !



20-21 novembre 2025, à Paris, rue de la Grange aux Belles
Formation organisée et animée par le SUNDEP-Solidaires

Cette formation d'accueil du SUNDEP-Solidaires s'adresse aux personnes qui veulent en savoir plus sur le SUNDEP-Solidaires, le syndicalisme et sur le travail dans l'enseignement privé.

Le but est de présenter le projet et les valeurs du SUNDEP-Solidaires, son fonctionnement - tout en le contextualisant : comment fonctionne l'enseignement privé ? Comment, en tant que salarié·e, peut-on améliorer les conditions de travail des collègues ? Quels sont les outils pour défendre et appliquer mes droits (instances CCMD-I et CCMA, CSE, délégué·e syndical·e...) ? Quel projet syndical porte l'union syndicale Solidaires ?

La formation alternera des temps d'apports de connaissances et de débat et s'appuiera régulièrement sur les cas concrets vécus par les participant·es à la formation.

Contenu

- Présentation du SUNDEP-Solidaires (histoire, valeurs, fonctionnement), de l'union syndicale Solidaires
- L'enseignement privé (histoire, statuts des salarié·es, chiffres)
- Présentation des instances représentatives du personnel (CSE, CCMA, DS...)
- Histoire du syndicalisme, des conquêtes sociales
- Analyse collective d'une difficulté rencontrée sur son lieu de travail

La formation sera animée par des militant·es du SUNDEP-Solidaires de différentes académies.

Inscription

La formation syndicale est un droit

Tou·te·s les salarié·es, syndiqué·es ou non, ont le droit de partir 12 jours par an en formation syndicale. Ce droit s'appelle le CFESSES (Congé de Formation Économique, Sociale, Environnemental et Syndicale). La demande de congé est à déposer auprès de son employeur au moins un mois avant le premier jour de la formation.

Prise en charge complète

Le CFESSES assure le maintien de salaire. Le SUNDEP-Solidaires défraye le transport, l'hébergement et les repas. Si vous venez de loin, il est possible d'arriver la veille de la formation.

Pour s'inscrire

Envoyez un mail à formation.sundep@gmail.com

Après confirmation de l'inscription, envoyez votre demande de CFESSES à votre employeur.